



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E201901

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2026

ÉDITÉ LE 15/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/10/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS

Siret : 904 494 838 00017

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320 230100

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320 230100

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : GMB CONSTRUCTION

631 AVENUE DES ARTISANS
RUE DES ARTISANS
07240 VERNOUX-EN-VIVARAIS

Téléphone : 06 61 86 54 32

Fax :

Portable : 06 61 86 54 32

Site Internet :

E-mail : mathieu.greff@technobois-gmb.fr

Responsabilité légale :

GREFF BENJAMIN PRÉSIDENT / GREFF MATHIEU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Couvreur,Maçon,Menuisier)	02/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	06/12/2023
o Fenêtres de toit	02/12/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/12/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	06/12/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/12/2025
o Isolation des combles perdus	02/12/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	02/12/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1